

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Le second souffle

LANCÉE en 2017, cette opération anticorruption a connu une période d'hibernation, au point d'être assimilée à un feu de paille. Mais elle semble avoir été remise au goût du jour. En témoignent les interpellations par les forces de l'ordre, en fin de semaine dernière, de plusieurs personnalités responsables d'entreprises para-publiques ou publiques, pour des auditions pour les besoins d'enquête.

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

EN hibernation depuis plusieurs mois, l'opération "Mamba" est apparemment de retour dans une forêt gabonaise où les proies semblent abonder à nouveau. Ce retour était attendu, du moins lorsqu'on se remémore les propos du président de la République, Ali Bongo Ondimba, tenus dans l'interview exclusive accordée à notre rédaction le mois dernier.

En effet, dans cet entretien paru le 16 octobre 2019, le chef de l'État exprime sa "farouche détermination" à poursuivre le combat contre la corruption. Non sans laisser entendre, dans ce sens, que "l'opération Mamba est plus que jamais d'actualité". Le numéro un gabonais ne veut pas que notre pays soit à la traîne s'agissant des exigences internationales en matière de lutte contre la corruption et de la moralisation de la vie publique. C'est donc une question d'éthique même si, compte tenu de la gravité des faits reprochés aux personnes incriminées, il est nécessaire d'être précautionneux.

Dans tous les cas, quand bien même Mamba a semblé montrer des signes d'essoufflement à un moment donné, le président de la République n'entendait pas renoncer à son engagement de rompre avec l'impunité, qui a causé beaucoup de tort à notre pays, à ses finances publiques et à son économie. "Le Gabon a, ainsi, décidé de prendre ses responsabilités", laissait entendre Ali Bongo Ondimba.

Et la prise (ou la reprise) de responsabilités s'observe depuis cette vague d'interpellations qui a touché d'anciens

Dans l'entretien du chef de l'État paru le 16 octobre 2019, le chef de l'État exprimé sa «farouche détermination» à poursuivre le combat contre la corruption.

Conseil des ministres du 7 novembre courant.

Il a été interpellé mercredi après-midi par les forces de l'ordre, pendant qu'il préparait la cérémonie de passation de charges, prévue le lendemain, avec son successeur. D'autres personnes sont aussi entendues. Il s'agit notamment d'Ismaël Ondias Souna, ancien patron de la Société équatoriale des mines (SEM) et de Jérémie Ayong, l'ex-directeur général adjoint de Gabon oil marketing (GOM), filiale de Gabon oil company (Goc), la Société nationale d'hydrocarbures. Une quatrième personnalité aurait été aussi arrêtée. Il y a aussi un proche collaborateur de l'ancien directeur de cabinet du chef de l'État. De sources concordantes, certains d'entre eux, après avoir été entendus par la direction générale des Recherches (DGR), puis gardés à vue, ont été mis à la disposition de la direction générale de Contre-ingérence et de la Sécurité militaire, communément appelée B2.

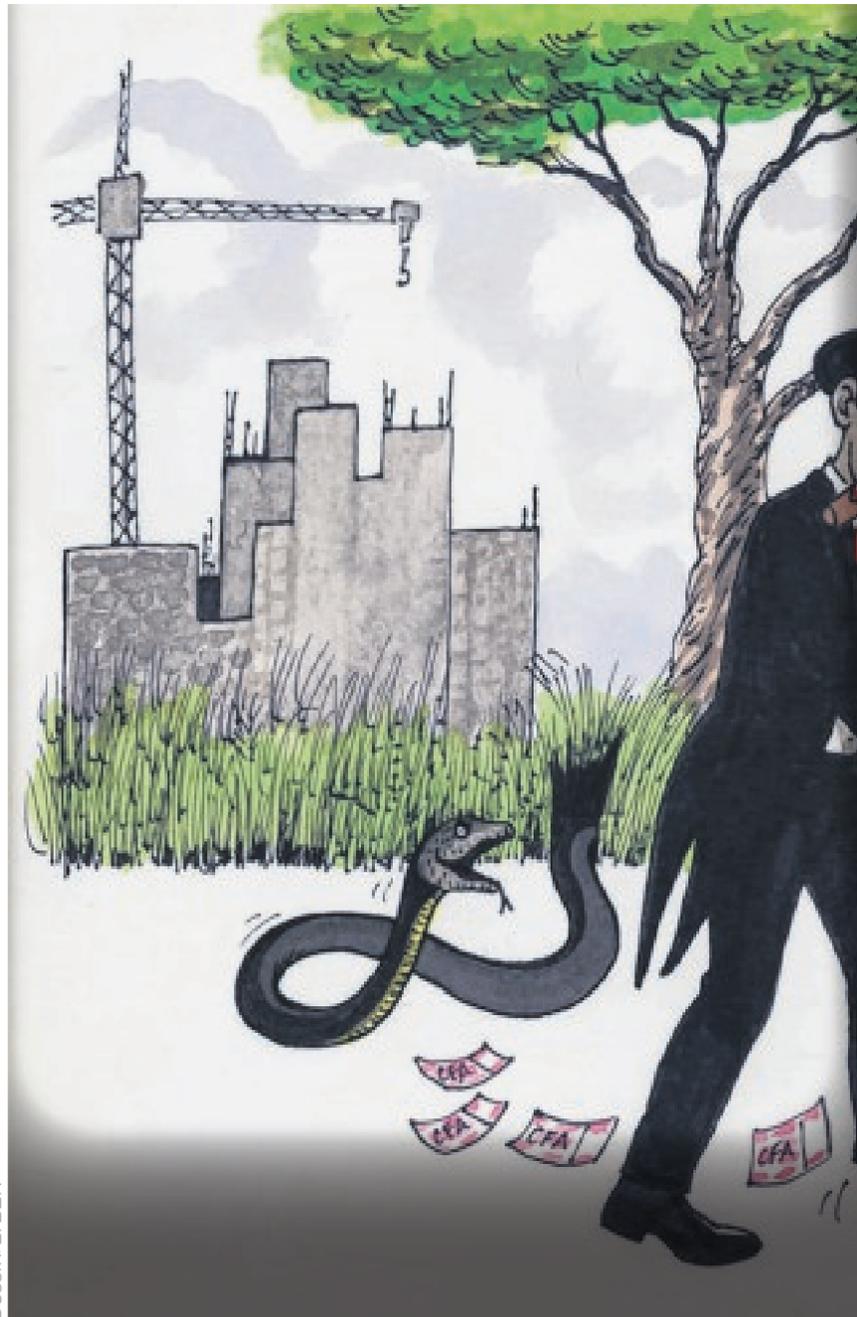
Aux dernières nouvelles, Patrichi Tanasa Mbadin-

responsables d'entités publiques. Celle ayant fait plus de bruit concerne Renaud Allogho Akoue, directeur général de la Caisse nationale d'assurance-maladie et de garantie sociale (CNAMGS) d'octobre 2017 à son remplacement, à la suite du

ga (ex-DG de la GOC) et d'autres haut cadres auraient été entendus à la DGR. Pour l'instant, aucune information officielle ne filtre du côté des enquêteurs, encore moins du côté de la justice, concernant les griefs faits à ces responsables.

La balle est donc désormais du côté du parquet de la République, pour que tout le monde soit édifié sur le contenu réel de ces interpellations, et surtout la suite à donner dans le cadre de la procédure qui sera lancée, une fois que les faits seraient établis ou non.

Pour rappel, il faut dire qu'il ya quelques années, au plus fort du lancement de l'opération Mamba, plusieurs hauts cadres de la République y compris des anciens ministres avaient été interpellés, entendus puis incarcérés après que des charges aient été établies sur leur implication présumée dans des affaires qui avaient fait grand bruit à l'époque.



L'opération anticorruption Mamba est plus que d'actualité.

MAMBA : Les cas en suspens



Alfred Mabicka Mouyama, ex-PDG de la Poste SA, soupçons de Malversations financières. Mandat d'arrêt international



Magloire Ngambia, ancien ministre, écroué pour détournements de deniers publics et toujours en détention.



Christian Nkero Capito, ancien conseiller de Magloire Ngambia, écroué pour complicité de détournements de deniers publics.

du "Mamba" ?



Ne pas finir en " eau de boudin "

C'EST l'aspiration générale, au regard des antécédents qui n'ont pas prospéré en dépit du faisceau convergent d'indices à charge.

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

C'EST en raison du registre inabouti dans lequel s'inscrit pareille affaire que l'opinion est quelque peu sceptique quant aux suites qu'elle est en droit d'attendre dans le développement du dossier des personnalités interpellées. L'intérêt réel ne doit pas se concentrer dans les " effets de manche " habituels, d'autant que de précédentes affaires renforcent le scepticisme ambiant. Le dernier en date étant le Kevazingogate, qui après avoir pendant longtemps défrayé la chronique. La machine judiciaire mise en branle devrait d'abord s'évertuer à dégager l'ampleur des affaires, si affaires il y a, en y posant un diagnostic sans complaisance, avant d'en déterminer la sentence.



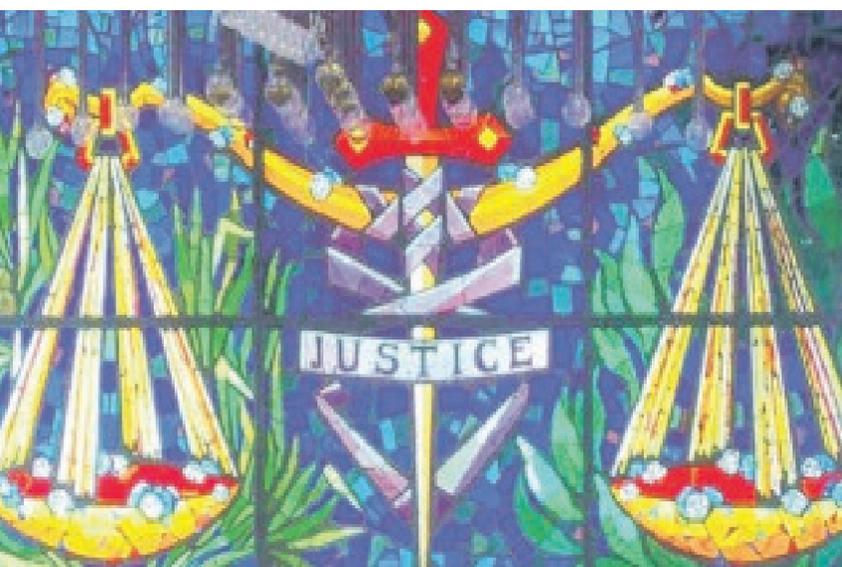
Le procureur, Olivier Nzahou.

Cette démarche logique doit se départir des risques d'instrumentalisation, pour ne pas pervertir les issues. Et c'est à ce niveau que réside la grande crainte de voir cette fièvre prometteuse finir " en eau de boudin ". Pour ce faire il faut donc sortir de la justice spectacle pour des actions plus concrètes indispensables pour la manifestation de la vérité. Et ce n'est qu'à ce titre que les doutes auxquels les Gabonais sont confrontés par rapports à certaines affaires judiciaires inabouties jusqu' alors, pourraient être dissipés même si l'on sait que le temps de

la justice n'est pas celui des hommes. Il y a nécessité de cerner au mieux, les tenants et les aboutissants de chacun des dossiers, en pointant les responsabilités présumées de chaque dirigeant entendu. Cela impulsera la volonté d'une gouvernance dépourvue des oripeaux décriés jusque-là. Certes, en procédant à l'interpellation de ces hauts responsables pour des besoins d'enquête, c'est un jalon (que l'on ne peut sous-estimer) qui a été posé.

Rendre la justice crédible

NDEMEZO'O ESSONO
Libreville/Gabon



AUCUNE information officielle sur ce qui est réellement reproché à ces compatriotes entendus n'a encore été fournie par les services compétents. Il semblerait toutefois que ces interpellations ont un lien avec les entreprises dont ils avaient la charge avant d'être relevés de leurs fonctions. Tant que leur culpabilité n'a pas été légalement démontrée, les intéressés bénéficient de la présomption d'innocence.

Aussi, les dispositions légales et les droits des mis en cause doivent-ils être respectés tout au long des procédures. Cela éviterait les errements du passé où l'on a vu, dans certaines affaires, les procès-verbaux d'enquête préliminaire et ceux de première comparution remis en cause par les procès-verbaux de confrontation, suscitant ainsi un doute juridique. Il s'agit donc de traiter les différents dossiers avec rigueur, bonne foi et justice. Pour ce faire, les enquêteurs doivent bien ficeler les dossiers en définissant clairement les chefs d'accusation, en réunissant les éléments constitutifs des délits

et en plaçant, si elles existent, les pièces à conviction sous scellés. Ce n'est que de cette façon qu'on rendra la justice crédible. Lors de son installation, le procureur général près la Cour d'appel judiciaire de Libreville, Apollinaire Ndziengui, s'était adressé aux Officiers de police judiciaire (OPJ) en ces termes : " Vos efforts seront plus appréciés s'ils intègrent le respect rigoureux de la loi et des droits de l'Homme ". Le peuple gabonais, au nom de qui la justice est rendue, jugera sur pièce.